



Employeur de mauvaise foi

Par **rara56**, le **06/02/2016** à **15:53**

Bonjour

j ai besoin d un conseil,j ai travaillé avec un employeur pendant 3 ans comme chauffeur vl et depuis decembre 2015 il me laisse a la maison sans travail, et sans salaires je compte emtamée une procedure aux prudhomme et cette employeur me menace d envoyer mon numero de permis a la prefecture pour des amendes que je n est pas commis, et tout cela par vengeance, sauf si je retire ma plainte prudhommale.tout cela a été dis oralement, j ai penser envoyer une lettre recommander a la prefecteure pour me couvrir au cas ou et aller au commissariat faire une main courante. quand pensez vous et quelle conseille pourriez vous me donner merci par avance.